

AI Index: IOR 40/10/97

NATIONS UNIES

Nomination d'un nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme

Pour diffusion immédiate

Genève -- Amnesty International s'est félicitée aujourd'hui (jeudi 12 juin) de la nomination de Mary Robinson au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies.

« Mary Robinson devrait saisir cette occasion pour placer les droits de l'homme au cœur de l'action des Nations unies pour le prochain millénaire, a déclaré l'Organisation. Au cours des années à venir, les Nations unies auront de grands défis à relever en matière de droits fondamentaux. Cependant, une politique claire, une direction décidée, la volonté de s'attaquer de front aux atteintes aux droits fondamentaux et un partenariat actif avec les organisations non gouvernementales devraient permettre de relever ces défis avec succès. »

« La protection des droits de l'homme est un aspect essentiel de l'action des Nations unies pour le développement, la paix et la sécurité. Le nouveau Haut Commissaire devrait veiller à ce que les droits fondamentaux constituent une partie intégrante de l'intervention des Nations unies en matière d'action préventive, d'instauration de la paix, de maintien de la paix et de rétablissement de la paix après un conflit. », a ajouté Amnesty International.

L'Organisation appelle Mary Robinson à intervenir immédiatement dans plusieurs domaines où les préoccupations sont les plus pressantes. Il faudrait notamment veiller à ce que les missions sur le terrain du Haut Commissaire, en particulier au Burundi, en Colombie, au Rwanda et au Zaïre, bénéficient d'un soutien financier et d'un encadrement suffisants, et à ce que le respect des droits fondamentaux fasse partie intégrante du processus de paix en Sierra Leone et en Angola.

L'Organisation a également demandé au nouveau Haut Commissaire d'adopter une position ferme à l'égard des gouvernements qui tergiversent ou refusent de coopérer aux dispositifs des Nations unies relatifs aux droits de l'homme. Elle l'a invitée à critiquer publiquement les gouvernements lorsque cela était nécessaire, plutôt que de permettre que le dialogue ne devienne une fin en soi ne donnant lieu à aucun changement réel. Mary Robinson devrait également mettre en place une stratégie des droits de l'homme à long terme dans certains domaines thématiques et dans certains pays.

Lorsque des atrocités ont été commises telles que des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, le Haut Commissaire devrait intervenir immédiatement, comme le prévoit son mandat. Il ne faudrait pas qu'elle se contente d'exprimer sa compassion pour les victimes, mais aussi qu'elle identifie les autorités responsables et suggère des formes d'action à la communauté internationale, et aux Nations unies en particulier.

« L'année 1998 marque le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies. Un des moyens pour Mary Robinson de contribuer à la protection des droits de l'homme pour les cinquante années à venir serait de veiller à l'instauration d'une cour criminelle internationale permanente et efficace, qui s'attaque à l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits de l'homme », a ajouté Amnesty International.

« Le nouveau Haut Commissaire devrait également tout faire pour que la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme soit adoptée et pour que les questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité des sexes soient prises en compte dans tout ce qui touche aux droits

fondamentaux et dans l'ensemble du système des Nations unies. »

Amnesty International a mis en avant certaines des modifications qui devraient être apportées à l'organisation du bureau du Haut Commissaire pour qu'il fonctionne de manière plus efficace. Ses recommandations ont porté en particulier sur la restructuration, en cours, du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme, mais l'Organisation a également préconisé une plus grande participation du programme des Nations unies pour les droits de l'homme à la prise de décisions et à la planification, à New York, des missions des Nations unies. Amnesty International a également insisté sur le fait que le bureau du Haut Commissaire à New York devait être renforcé.

Pour plus d'informations ou pour recevoir un exemplaire du rapport d'Amnesty International intitulé *Agenda for a new United Nations High Commissioner for Human Rights* [Programme pour un nouveau Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme], qui examine les succès et les échecs du premier Haut Commissaire ainsi que les questions à l'ordre du jour pour le prochain Haut Commissaire, veuillez entrer en contact avec le service de presse du Secrétariat international, aux numéros suivants :

tél. : 44 171 413 5563/5810

fax : 44 171 413 5815/5835